



Procédure de consultation
FER No 33-2017

Personne responsable:
M. O. Ballissat

Date de réponse:
04 août 2017

Consultation sur la révision de la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques

Notre réponse engage l'ensemble des antennes régionales de la FER, à l'exception de la FER Valais (FER-Vs) qui ne soutient pas la présente position, mais celle de l'Etat du Valais. Ainsi, dans ce qui suit, la dénomination « notre Fédération » fait exception de la FER-Vs.

Notre Fédération est bien consciente de la problématique de l'utilisation des forces hydrauliques en Suisse dans le cadre du fonctionnement actuel du marché, avec des prix de l'électricité historiquement bas et de plus en plus anticipés par les acteurs concernés.

Dans cette perspective, nous sommes favorables à une baisse de la redevance hydraulique maximale de CHF.110.- par kilowatt théorique à CHF. 80.- pendant une période transitoire de 2020 à 2022.

Cette baisse doit s'appliquer à toutes les centrales, et non pas seulement aux « centrales nettement déficitaires », ce qui pourrait être selon vous une variante à explorer; il s'agit en effet d'appliquer un principe d'équité ne pénalisant pas les centrales mieux gérées en faveur de celles lourdement endettées suite à des orientations stratégiques malvenues. De plus, une telle façon de faire évitera de nombreux litiges en étant bien plus claire pour l'ensemble des parties prenantes.

Cette baisse de la redevance hydraulique est certainement la solution la plus adaptée à court terme pour réduire les charges des centrales hydro-électriques, tout en ne mettant pas en difficulté les communautés publiques recevant les produits de la redevance hydraulique, puisque ce taux ne fait que revenir à celui qui prévalait en 2011.

Vous préconisez de mettre en place à partir de 2023 un système flexible de redevance hydraulique. Ce système aurait une partie fixe indépendante du marché et une partie variable qui dépendrait du prix de marché de référence de l'électricité provenant de la force hydraulique suisse.

Notre Fédération est d'avis que le système de financement lié à l'énergie hydraulique doit être complètement revu, plutôt que d'essayer d'adapter le système existant avec du fixe et du variable ; la priorité de ce nouveau système est de se prémunir définitivement des investissements « hasardeux » de ces dernières années qui se sont traduits par des travaux disproportionnés, notamment en matière d'aménagements de pompage-turbinage, dans un marché déjà plus qu'incertain.

Le fait que des collectivités publiques bénéficient des dividendes des sociétés hydro-électriques dont elles sont les principales actionnaires, alors que d'autres communautés, voire parfois les mêmes, empochent les produits d'une redevance hydraulique datant de la grande époque de construction des barrages, devient difficile à défendre politiquement, car le contribuable ne peut pas que payer plus pour une électricité qui est payée de moins en moins sur le marché, sans en avoir réellement le choix et sans voir sa fiscalité réduite, alors que la libéralisation du marché de l'électricité devait lui être profitable.

Le premier volet de la stratégie énergétique 2050 récemment accepté par le peuple suisse a introduit un subventionnement limité dans le temps du secteur hydraulique destiné à l'aider à se relever dans cette période économique difficile. Ce subventionnement, que nous avons du reste approuvé, est certes nécessaire, mais il ne doit en aucun cas être amené à perdurer.

En effet, le Conseil fédéral doit maintenant trouver de nouvelles solutions de financement en se demandant qui subventionne quoi et ce qu'il en coûte finalement aux contribuables, aux consommateurs et aux entreprises, au lieu d'institutionnaliser ce qui a pu fonctionner à une certaine époque.

Pénaliser les métropoles consommatrices de courant et génératrices des richesses nationales dans une conjoncture particulièrement tendue due à un franc fort et à une concurrence exacerbée en faveur des cantons alpins qui bénéficient déjà de la péréquation financière ne nous semble pas une approche territoriale adaptée aux enjeux du millénaire.

Notre Fédération attend donc de la part du Conseil fédéral une véritable réflexion basée sur une approche systémique du fonctionnement du secteur hydraulique.

L'horizon 2023 étant déjà très proche, une nouvelle baisse de la redevance hydraulique pourrait être envisagée pendant une nouvelle période transitoire si le fonctionnement actuel du marché de l'électricité était amené à se détériorer encore pour le secteur de l'hydraulique, dans l'attente du nouveau système de financement demandé.